



PROCES-VERBAL

Numéro : **01/2024**

ÉMANANT DE :	Madame Jeannette Mathis, Secrétaire du CI
OBJET :	Séance ordinaire du Conseil intercommunal
DATE :	Jeudi 30 mai 2024 (Ouverture à 20H00 – Clôture à 21H05)
LIEU :	Salle communale – Puidoux
DESTINATAIRE(S) :	Membres du Conseil intercommunal
POUR INFO :	Comité de direction Police Lavaux

M. Marc-André Cossy, Président du Conseil intercommunal, ouvre la séance et souhaite la bienvenue à tous, membres du Conseil intercommunal et membres du Comité de direction, ainsi qu'au Commandant Raphaël Cavin, secrétaire du CODIR.

Il remercie M. Tettoni et la commune de Puidoux pour leur accueil et l'organisation de l'apéro.

APPEL NOMINAL

Membres

Le Président demande à la secrétaire de procéder à l'appel nominal.

PRESENTS :	Comité de direction : MM. Christophe CHAPPUIS, Jean-François CHEVALLEY, Mauro CONTARDO, Patrick SUTTER, Serge TETTONI	5
	Conseil intercommunal : selon la liste de présence	20
ABSENTS EXCUSES	Comité de direction : M. Jean-Paul DEMIERRE, excusé	
	Conseil intercommunal : Mme Florence GROSS MM. Jean-Philippe BARBEY, Laurent BEGUELIN, Charles CHEVALLEY, Esteban JAYET	5
TOTAL DES PRESENCES		25

Le quorum étant atteint, le Conseil peut valablement délibérer. La majorité absolue est de 11.

1. ADOPTION DE L'ORDRE DU JOUR

- 1) Adoption de l'ordre du jour
- 2) Adoption du procès-verbal de la séance ordinaire du 16 novembre 2023
- 3) Communications du Bureau
- 4) Dépôt de motions et de postulats
- 5) Préavis N° 01/2024 – Rapport des comptes 2023 - Rapporteur M. Yves Kazemi
- 6) Préavis N° 02/2024 – Rapport de gestion 2023 - Rapporteur M. Yves Kazemi
- 7) Préavis N° 03/2024 – Régularisation de la vidéosurveillance de l'Hôtel de Police
Rapport de Mme Rose-Marie Notz pour la commission ad hoc
- 8) Discussion / votation sur les motions et postulats déposés au pt 4) de l'ordre du jour
- 9) Communications du Comité de direction
- 10) Propositions individuelles et divers.

Scrutateurs : Jean-François CHAPUISAT et François LAHODA.

Aucune modification n'est demandée par l'Assemblée. L'ordre du jour est adopté à l'unanimité, pas d'avis contraire, ni d'abstention.

2. ADOPTION DU PROCES-VERBAL DE LA SEANCE ORDINAIRE DU 16 NOVEMBRE 2023

Chacun a reçu copie du procès-verbal du 16 novembre 2023.

La relecture n'est pas demandée.

Aucune remarque n'étant formulée, le Président clôt la discussion et passe au vote.

Le procès-verbal de la séance du 16 novembre 2023 est accepté à l'unanimité, pas d'avis contraire, ni d'abstention.

3. COMMUNICATIONS DU BUREAU

M. Marc-André Cossy rappelle aux membres du CI que la convocation à une séance ad hoc implique que la participation à celle-ci est obligatoire. En cas d'empêchement, le délégué nommé s'excuse et cherche lui-même un remplaçant.

Seuls les participants aux commissions (COGES et ad hoc) recevront les jetons de présence. Les personnes excusées ne sont pas rémunérées.

Le Président n'a pas d'autre communication et clôt le point 3) de l'ordre du jour.

4. DEPOT DE MOTIONS ET DE POSTULATS

Le Président du Conseil intercommunal, M. Marc-André Cossy, demande si un membre souhaite déposer une motion ou un postulat.

Personne n'en manifeste la demande, le Président clôt le point 4) de l'ordre du jour.

5. PREAVIS No 01/2024 – RAPPORT DES COMPTES 2023 **Rapporteur Yves Kazemi**

Le Président Marc-André Cossy donne la parole à M. Yves Kazemi, pour la lecture des conclusions du rapport COGEST.

Le Président ouvre la discussion. Chacun a reçu la note du CODIR « Réponses aux questions de la COGEST, relatives aux préavis 01/2024 et 02/2024 ».

Aucune question n'est formulée.

Sans autre remarque, Le Président Marc-André Cossy lit les conclusions et passe au vote.

Votation :

Le Conseil intercommunal de l'Association Police Lavaux

vu le rapport des comptes présenté par le Comité de Direction,

ouï le rapport de la Commission de finances,

décide

d'approuver tel que présenté le rapport des comptes de l'exercice 2023 de l'Association Police Lavaux (APOL),

d'approuver telle que présentée la répartition des coûts nets de l'APOL entre les communes pour l'exercice 2023,

à l'unanimité, pas d'avis contraire ni d'abstention.

6. PREAVIS No 02/2024 – RAPPORT DE GESTION 2023 **Rapporteur Yves Kazemi**

M. Marc-André Cossy donne la parole à M. Yves Kazemi, pour la lecture des conclusions du rapport COGEST.

Le Président ouvre la discussion.

Mme Rose-Marie Notz

Page 41. A quoi correspondent les chiffres du tableau ?

M. Patrick Sutter

Il s'agit du nombre d'heures de formation dans les différents établissements scolaires.

M. Jean-François Chapuisat

Page 3, rapport COGEST. Quelle est la projection pour les effectifs par rapport au passage de 4 à 6 unités ?

M. Patrick Sutter

Augmentation de l'effectif pour le budget 2025. 1 unité = 4 agents (2 équipes de 2) + 1 personne en poste à la centrale.

Personnel supplémentaire en 2024 : 1 délégué aux affaires viticoles et 1 ASP supplémentaire.

M. Guy Minder

Page 2, note Q/R CODIR. Pourquoi cette insatisfaction du personnel ? Est-ce que les sortants vont dans d'autres corps de police ?

M. Patrick Sutter

Un tournus à 4 unités implique des temps de repos courts. Avec 6 unités, les tournus seraient plus en adéquation avec un bon équilibre de vie ainsi que pour une bonne santé. Certains quittent Police Lavaux pour se rapprocher de leur domicile, en raison de la pénibilité des tournus avec 4 unités, ou simplement pour se consacrer à une autre activité professionnelle.

Les salaires sont compétitifs.

Mme Rose-Marie Notz

Page 43, dernier paragr. Est-ce que les requêtes sont transmises aux municipalités concernées ?

M. Patrick Sutter

Oui, cela est de la compétence des municipalités. Police Lavaux les accompagne toutefois dans leur réflexion si besoin.

M. Yves Kazemi

Page 2, rapport COGEST. 2.3, Comment sont gérées les permissions de café ?

M. Patrick Sutter

De la compétence des municipalités.

Sans autre remarque, le Président Marc-André Cossy lit les conclusions de la COGEST et passe au vote.

Votation :

Le Conseil intercommunal de l'Association Police Lavaux
vu le rapport du Comité de direction sur sa gestion 2023,
vu le rapport de la Commission de gestion,

décide

d'approuver la gestion relative à l'exercice 2023 et d'en donner décharge au Comité de direction,

à l'unanimité, aucun avis contraire et pas d'abstention.

7. PREAVIS No 03/2024 - REGULARISATION DE LA VIDEOSURVEILLANCE DE L'HOTEL DE POLICE

Rapport de la commission ad hoc

M. Marc-André Cossy donne la parole à Mme Rose-Marie Notz, pour la lecture des conclusions du rapport de la commission ad hoc.

Le Président ouvre la discussion.

M. Jean-François Chapuisat

Est-ce qu'il y aura des caméras dans la zone de détention ?

M. le Commandant Cavin

Il y a une double base légale. Surveillance du bâtiment pour éviter les intrusions et obligation de surveillance du détenu pour sa protection. Ceci est une base légale cantonale.

M. Yves Kazemi

Qu'en est-il des bodycams ?

M. le Commandant Cavin

Elles sont au budget depuis plus de 2 ans. La base légale cantonale n'a toujours pas encore abouti. Après une première phase de tests par des spécialistes, une seconde phase de tests est étendue à toute la gendarmerie mobile pour cette année.

La doctrine d'engagement est déjà fixée : 1 bodycam par binôme de policiers. Uniquement visible par un service cantonal et libérée par le procureur.

M. Alain Curty

12 caméras sont déjà posées. Sont-elles déjà en fonction ?

M. Patrick Sutter

Oui, elles sont déjà utilisées. Nous attendons toutefois l'aval du préfet pour régulariser la situation. Seuls les biens et bâtiments de l'Association Police Lavaux protégés par ces caméras.

M. Olivier Buche

Règlement. Art. 1, al. 2 / 3 – Art. 4. Qu'entend-on par but fixé ? Qu'entend-on par caméras mobiles ? Quel est le délai de stockage d'images ?

M. Patrick Sutter

Une caméra mobile servirait pour un événement particulier ou une manifestation temporaire. La notion de mobile et temporaire signifie qu'une caméra peut être utilisée à différents endroits dans une même journée. Par exemple, la surveillance des biens de l'Association Police Lavaux lors d'une porte ouverte, etc.

But fixé = meilleur moyen pour atteindre le but recherché (par ex. éviter les déprédations).

Délai de stockage stipulé dans la loi cantonale : 7 jours.

M. Guy Minder

Y a-t-il eu beaucoup de déprédations sur le local de police ?

M. le Commandant Cavin

Les caméras sont tournées sur les entrées du bâtiment de police (vers l'intérieur), dans le bâtiment, là où peuvent se trouver du public et/ou des détenus. Elles permettent de se prémunir des déprédations sur le bâtiment. Les caméras servent également à se prémunir d'une intrusion ou d'une évasion.

Sans autre remarque, le Président Marc-André Cossy lit les conclusions de la commission ad hoc et passe au vote.

Votation :

Le Conseil intercommunal de l'Association Police Lavaux

vu le préavis du Comité de direction No 03/2024 du 21.3.2024,

ouï le rapport de la Commission désignée pour examiner cet objet,

considérant que cet objet a été porté à l'ordre du jour,

décide

d'adopter le règlement annexé au préavis No 03/2024

à l'**unanimité**, aucun avis contraire et pas d'abstention.

8. DISCUSSION / VOTATION SUR LES MOTIONS ET POSTULATS DEPOSES AU POINT 4) DE L'ORDRE DU JOUR

Attendu qu'il n'y a pas eu de dépôt de motion et/ou de postulat au point 4) de l'ordre du jour, le Président du Conseil intercommunal M. Marc-André Cossy clôt ce point.

9. COMMUNICATIONS DU COMITE DE DIRECTION

M. le Président du CODIR Patrick Sutter remercie le Conseil intercommunal pour sa confiance et pour l'approbation du rapport des comptes, du rapport de gestion 2023 ainsi que du règlement de vidéosurveillance. M. Sutter remercie la COGEST pour son excellent travail de préparation.

- *Site internet.* Concernant les comptes, le contenu sera identique, bien que le graphisme soit changé.
- *Programme Odyssée.* Cf note CODIR CI/01/2024 du 8 février 2024. Le Canton de Vaud a résilié avec effet immédiat les contrats qui avaient été conclus avec le prestataire informatique Xplain AG pour la livraison du nouveau système d'information central des polices vaudoise. Dans le cadre des négociations qui ont ensuite été menées, le Canton de Vaud et Xplain AG ont conclu un accord amiable pour régler les conséquences de cette résiliation. Aux termes de cet accord, l'Etat de Vaud paie à Xplain AG le montant de CHF 1'275'000.- dû pour des prestations fournies en exécution des contrats avant leur résiliation. Ce montant concerne uniquement des prestations fournies contractuellement par le prestataire et ne constitue pas une indemnité à quelque titre que ce soit. Depuis le début du programme, le Canton de Vaud a versé à Xplain AG, pour les prestations fournies, un montant total de CHF 2'856'312.-, y compris le dernier versement. Le montant total des contrats Xplain AG

était de CHF 6'348'422.- compris dans l'investissement global de CHF 21'789'000.- pour la réalisation de ce projet financé par le Canton de Vaud et les communes.

Tant le Canton de Vaud que Xplain AG saluent le fait d'avoir pu trouver un accord amiable, de sorte que chaque partie pourra envisager la poursuite de ses activités sans être entravée par un litige.

Pour plus de détails : <https://www.vd.ch/actualites/communiques-de-presse-de-letat-de-vaud/detail/communiquede-programme-odyssee-accord-signe-entre-le-canton-de-vaud-et-xplain-ag-1711024480>.

- *Préavis à venir pour la séance CI du 19.9.24 : Harmonisation des salaires des aspirant.e.s de 1^{ère} année (salaire OPV).* Dans sa séance du 24.1.23, le Comité de la Conférence des Directeurs.trices des Polices communales vaudoises (CDPV) validait les propositions nées du rapport du GT Salaires pour une harmonisation souhaitée des conditions d'engagement des aspirant.e.s de 1^{ère} année, de la Gendarmerie (2024 : CHF 55'509.-, hors frais de repas). Ce salaire OPV a été entériné par le Conseil Cantonal de Sécurité (CCS). Celui-ci est inférieur au salaire statutaire actuellement en vigueur à Police Lavaux.

L'échelle des salaires (annexe 1 des statuts du personnel de Police Lavaux) étant de la compétence du Conseil intercommunal, il est donc prévu le dépôt d'un préavis dans ce sens pour la séance du CI du 19.9.2024 (en lien avec le préavis sur le budget 2025).

- *Dépassement prévu sur le compte 611.3012 « Traitement aspirants et policiers en formations ».* En raison de l'engagement d'une policière en formation (PeF) en lieu et place d'une policière déjà titulaire du brevet fédéral, le compte 611.3012 verra un dépassement d'un montant correspondant à 7 mois de salaire (1^{er} juin au 31 décembre), soit d'un montant total d'env. CHF 43'000.-. Toutefois, un montant équivalent sera économisé sur le compte 611.3011 « Traitement ».
- *Conseil communal de Lutry. Postulat de Mme Rose-Marie Notz « Financement des missions générales de police, une des conséquences de la NPIV ».* Ce postulat demande à la Municipalité de Lutry d'évaluer l'opportunité de réaliser une étude complète de la gestion, du financement, de l'efficience et de l'efficacité des missions de sécurité publique dans la commune depuis la mise en place de la police coordonnée.
- *Projet d'agrandissement des locaux de Police Lavaux.* En raison de l'accroissement continu de l'effectif uniformé de Police Lavaux depuis sa création (nouvelles missions cantonales et communales, temps partiel, formation de PeF, etc.) et de besoins en matière de vestiaires, principalement pour l'accueil de personnel féminin, un projet de reprise du showroom du garage DIMAB, sis en face de l'Hôtel de police, et de rénovation de notre bâtiment principal est à l'étude par la Commune de Lutry.

Le Service de l'Aménagement du territoire et bâtiments et Police Lavaux élaborent actuellement un projet de préavis dans ce sens. Celui-ci pourrait être déposé auprès du Conseil communal de Lutry à l'automne 2024. En l'état, les modalités financières avec notre bailleur ne sont pas encore connues. Toutefois, et dans cette perspective, un montant supplémentaire pour une location de locaux a d'ores et déjà été porté au budget 2024, montant qui ne sera vraisemblablement pas utilisé. Le budget 2025 tiendra également compte de l'éventuelle augmentation de loyer.

Sans autre remarque, le Président Marc-André Cossy clôt la discussion.

10. PROPOSITIONS INDIVIDUELLES ET DIVERS

M. Yves Kazemi

Quelle est la situation actuelle à Savatan ?

M. le Commandant Cavin

Le sujet évolue de mois en mois. Le Canton du Valais a annoncé son départ pour 2026. Le Canton de Genève reste pour l'instant. Le Canton de Vaud restera jusqu'en 2030, ensuite un projet à Moudon est en discussion, mutualisé avec d'autres services cantonaux.

M. Alain Curty

La manifestation des tracassets à Epesses a eu un surplus de succès. Certains automobilistes ont été verbalisés. Y a-t-il eu un mot d'ordre de la part de Police Lavaux ? M. le Président Cossy demande à M. Rodieux de prendre sa place pour qu'il puisse s'exprimer. M. Cossy a lui aussi été interpellé par quelques personnes, étonnées d'avoir reçu une amende de CHF 120.-, sur le trottoir à la gare d'Epesses. Certains participants accusent un manque de souplesse.

M. le Commandant Cavin

Il est dommage de résumer cette magnifique fête à cela. 4'500 personnes, un franc succès. Aucun mot d'ordre de la commune n'a été donné. Il a toutefois été constaté que des véhicules parkés sur les trottoirs forçaient des piétons avec poussettes à passer sur la route, ce qui est inadmissible. L'interdiction de parker a été clairement mentionnée, il était prévu des navettes, tout a été fait pour faciliter l'accès à la fête. Il serait dommage de laisser quelques mécontents ternir le magnifique succès de cette fête des tracassets.

M. Yves Kazemi

Le rôle des délégués du CI est d'écouter les remarques. Il n'est toutefois pas possible d'interpréter les dires des citoyens à la carte. Nous nous devons de défendre notre Police et d'affirmer que tout est fait pour éviter les incidents. Le succès de nos manifestations revient aux organisateurs qui ont la responsabilité de la sécurité des participants.

Sans autres remarques, M. le Vice-Président Rodieux clôt la discussion et propose au Président de réintégrer son siège. M. Cossy le remercie.

M. Olivier Rodieux.

Suite à un recrutement, un nouvel agent a été engagé. Il demande quelques précisions sur le processus d'engagement.

M. Patrick Sutter

Le Chef des opérations a quitté son poste fin 2023. Après avoir mis des annonces, un processus de sélection a été mis en place. La personne choisie commencera le 1^{er} août. Jusqu'ici en poste dans le Canton de Genève, M. Cantiello habite Gland. Il connaît bien la police de proximité, 28 ans de police à son actif.

* * * * *

La parole n'étant pas demandée et l'ordre du jour épuisé, M. Marc-André Cossy remercie l'audience et clôt la séance.

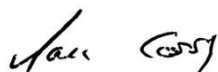
La séance est levée à 21H05.

M. Serge Tettoni, Municipal de Puidoux, remercie le Conseil intercommunal pour leur présence. Il invite les membres du CODIR et tous les membres du CI à partager le verre de l'amitié.

Au nom du Conseil intercommunal

M.-André Cossy

Le Président



J. Mathis

La secrétaire

